

Conseil Municipal ordinaire du 8 avril 2024

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE, MARAS L B, LA MELA P, D'AVERSA, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : COTTANCIN B (pouvoir à CHOMIENNE B),

Absents : FONT F,

Secrétaire de Séance : BACHER M

ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

Le Procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 est arrêté et signé par M. le Maire et le secrétaire

En introduction de la séance, Mr le Maire apporte des précisions sur la situation financière de la commune.

Les finances ne sont pas au plus haut, comme pour beaucoup de collectivités, à cause, entre autres, du désengagement de l'Etat, l'augmentation des matières premières et des énergies.

Il va donc falloir adopter une gestion de rigueur au minima sur cette année afin de dégager un auto financement suffisant.

2. Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité**, le compte de gestion 2023

3. Approbation du compte administratif 2023

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**, le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Farnay comme suit donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 qui est résumé par la présentation ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023	1 174 421.71 €	1 037 472.43 €
Recettes 2023	987 668.14 €	1 134 621.91 €
Résultats de l'exercice 2023	- 186 753.57 €	97 149.48 €

4. Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

*	Résultats de clôture 2022	Affectation exercice 2022	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	341 180.89 €	76 919.63 €	97 149.48 €	361 410.74 €
Investissement	201 266.66 €		- 186 753.57 €	-388 023.23-€

décide, à l'**unanimité**, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	361 410.74 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	282 600.00 €
Solde de disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	78 810.74 €
Total affecté au c/ 1068	0,00 €

5. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune doit voter chaque année les taux des taxes foncières en fonction des bases communiquées par les services fiscaux sur l'Etat 1259.

Il informe le conseil municipal que l'Etat a appliqué une augmentation des bases de 3.9 %, que SEM ne fera pas évoluer sa fiscalité sauf pour GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) qui passera de 4 000 000 € à 5 000 000 € de recettes pour l'intercommunalité. La Taxe ordures ménagères n'augmentera pas sur 2024.

Après débat, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, décide d'appliquer le coefficient de variation proportionnel de 1.029966 ce qui modifie les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.31 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 47.65 %.
- Taxe d'habitation : 10,87 %

6. Budget primitif 2024

Après présentation du budget préparé par la commission finances, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 998 101.09 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 470 580.14 € pour la section d'investissement.

7. SEM approbation de la convention pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme

ce point est ajourné car la réunion d'informations est la mardi 9 avril 2024 alors qu'on pensait qu'elle avait lieu le 2/04/2024

Monsieur le Maire donne des informations sur l'avancement des raccordements au réseau fibre pour la commune de Farnay.

Il reste très peu de foyers non raccordables, soit par refus des propriétaires sur l'implantation d'un poteau sur leur terrain soit qu'il reste des secteurs qui posent questions quant à la faisabilité des raccordements. Il se pourrait que la solution soit la 5 G

FIN DE LA SEANCE :21h00

PROCHAINS CM : 23/05/2024 et 2/07/2024

Le Maire
Jean-Alain BARRIER

L(a)(e) secrétaire

